

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION ORDINAIRE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE****DU 28 septembre 2015 à 20 heures 30.**

L'an deux mil quinze, le vingt-huit septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, BOUCHARD Eric, DUVAL Corinne, ROGER Michel, SUIVRE Gilles, COCAGNE Sylvain, LAIGNEL Frédéric, LEGARLANTEZECK Laurent, KHATTABI Abderrahim, LAIGNEL Jean-Charles, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme.

Absents excusés : MM. DUMONT Sonia (pouvoir FIEGE Françoise), DELAUNAY Stéphane (pouvoir SUIVRE Gilles).

Secrétaires de séance : MM. ROGER Michel, SUIVRE Gilles

Date de convocation : 21 septembre 2015

Date d'affichage : 21 septembre 2015

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 2 JUILLET 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A la question de Françoise FIEGE sur la différence des comptes-rendus selon le registre et l'affichage, il est rappelé qu'il existe :

1. Le compte-rendu détaillé figurant au registre des délibérations et signé par les membres présents consultable par toute personne en faisant la demande.
2. Le compte-rendu sommaire affiché à la porte de la mairie permettant l'information au public, reprenant succinctement l'objet des délibérations et les décisions du conseil municipal.

Le Maire souhaite revenir sur les questions diverses de la séance précédente :

- Des bacs et des parterres supplémentaires vont être créés.
- Une table de pique-nique a été installée près de l'aire de jeux.
- A ce jour les dépenses imprévues relatives :
 - au tracteur communal s'élèvent à : 2 102.46 €
 - à l'épareuse s'élèvent à : 2 543.18 € (+ 600.49 € à régler) soit : 3 143.67 €

2. PROJET DE RESTAURATION SALLE DES FETES, CONSTRUCTION MAIRIE ET CANTINE SCOLAIRE : PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET SUBVENTIONS - DELIBERATION

Madame Le Maire présente à l'assemblée la dernière estimation prévisionnelle de SICA Normandie en date du 18 septembre 2015 relative au projet cité en objet prenant en compte l'ensemble des options et s'élevant à la somme totale de 881 618.75 € HT.

Celle-ci se décompose comme suit (montants HT) :

1/	VRD – Réseaux divers – accessibilité	45 000 €
2/	Réhabilitation de la salle polyvalente existante et salle des associations et de conseil	243 500 €
3/	Création de la mairie, archivages et sanitaires	200 000 €
	Construction : 170 000 €	
	Rampe PMR : 30 000 €	
4/	Création cantine scolaire	290 000 €
	MONTANT GENERAL DES TRAVAUX	778 500 €

Honoraires SICA Normandie (8.75 % sur HT montant total des travaux)	68 118.75 €
Frais annexes	35 000 €
MONTANT GENERAL	881 618.75 €

Participation d'Argentan Intercom à hauteur de 343 322.75 € HT.

A la charge de la commune : 538 296 € HT.

Autofinancement minimum obligatoire de la commune : 20 %

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des chiffres, approuve, à l'unanimité, l'estimation prévisionnelle présentée.

Madame Le Maire présente le plan de financement recensant les dépenses, les subventions sollicitées, l'autofinancement. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté.

Le conseil municipal, unanime, autorise Madame Le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes.

Le conseil municipal unanime donne autorisation à Madame Le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Rappel : le permis de construire a été déposé. Il est en cours d'instruction.

3. DELIBERATION AUTORISANT ARGENTAN INTERCOM A INSTITUER UNE TAXE D'AMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 a réformé les taxes d'urbanisme en :

- Créant la taxe d'aménagement applicable depuis le 1er mars 2012 en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement.
- Supprimant au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour non réalisation de places de stationnement.

Le conseil municipal unanime :

- DONNE son accord à Argentan Intercom compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme pour instituer la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune d'OCCAGNES.
- PRECISE que le taux et les conditions d'exonérations de la taxe d'aménagement seront définis par le conseil communautaire.

4. SE61 : DELIBERATIONS

- Réforme des statuts

Madame Le Maire rappelle que le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne ainsi que le maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

Après avoir présenté aux membres présents la modification des statuts du Se61, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts du Se61.

- Rapport d'activités 2014

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités du Se61 de l'année 2014 validé par les membres du Comité Syndical du Se61 en date du 30 juin 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité approuvent le rapport d'activités 2014.

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENT : Poubelles communales, escabeau mairie.

Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à acheter deux voire trois poubelles et une raclette avec manche télescopique au lieu d'un escabeau.

6. ELECTIONS REGIONALES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 : ORGANISATION DU BUREAU DE VOTES

Après concertation, le tableau des présences est rédigé.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Le terrain situé à l'entrée du bourg côté Falaise est dans un état déplorable (stockages divers, détritus...), contacter le propriétaire.
- Dépôt de calcaire par Jean-Charles Laignel pour rencaissement du chemin de Beaumont
- Refaire les bordures du terrain de pétanque au lavoir
- Demande d'ajout d'un lampadaire au niveau de la chicane lieu-dit Bellevue. Voir Intercom.
- PCS (plan communal de sauvegarde). Une réunion de travail est prévue vendredi 2 octobre à 20 h 30 à la mairie.
- Le conseil municipal confirme la vente du presbytère dès octobre.
- Restaurant d'Occagnes. Argentan Intercom souhaiterait que cette activité soit reprise.
- Présence lors de la prochaine réunion de conseil municipal de Mr Frédéric Léveillé et de Madame Brigitte Gasseau, conseillers départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.



Karine BOURDELAS,
Maire.